PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du secrétariat corporatif

Montréal, le 11 décembre 2025

OBJET : **Demande d'accès à l'information**
N/D : 06122.05.0943

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 11 novembre 2025.

En réponse à votre demande, nous vous donnons accès aux données que nous rendons publiques à l'égard des formations, incluant la description des colloques et activités de formation, le coût par personne, l'unité administrative à laquelle appartiennent les participants ainsi que leur nombre. Ces informations peuvent être consultées dans la section *Diffusion de l'information* de notre site internet à l'adresse qui suit :

Diffusion de l'information – Loto-Québec

En ce qui concerne les autres détails visés par votre demande, nous vous informons que nous ne détenons aucun document qui soit susceptible d'y répondre puisque ces renseignements ne sont pas compilés de façon à correspondre aux informations demandées et nous devrions effectuer des comparaisons entre différentes bases de données et procéder à la conception d'un nouveau document afin de pouvoir y répondre. Ainsi, au sens des articles 1 et 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi), nous ne pouvons donner suite à cette portion de votre demande.

Par ailleurs, parmi les renseignements demandés, certains constituent de l'information de nature commerciale et financière, traitée de façon confidentielle par la Société au sens des articles 21 et 22 de la Loi.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec